

**225C1065**  
FR0000039026-FS0526

23 juin 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 juin 2025, M. Allan Green a déclaré avoir franchi, indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Candel & Partners (4 avenue Hoche, 75008 Paris) qu'il contrôle, en baisse, le 17 juin 2025, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES et détenir 9 200 actions SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES représentant autant de droits de vote, soit 0,41% du capital et 0,25% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions hors marché, en exécution<sup>2</sup> de la promesse unilatérale de vente conclue entre les sociétés 4 Décembre, Candel & Partners, et Argos Wityu (cf. D&I 225C0586 du 1<sup>er</sup> avril 2025).

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 2 262 830 actions représentant 3 737 335 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Exercice de l'option d'achat portant sur 240 000 actions EPC Groupe (cf. communiqué de la société EPC du 13 juin 2025).